

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires
libereront le Travail de toute
exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français

(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une
vie familiale et une vie collec-
tive digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS

France. — Un an. 8 fr.
Autres pays. — Un an. . . 10 fr.

Rédacteur

Edmond PONARD

TÉLÉPHONE 74

Bureaux

MAISON DU PEUPLE

SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires
syndiqués ayant des choses sérieuses
et intéressantes à dire doivent colla-
borer à ce Bulletin. Pour être insérée,
la copie doit parvenir le 20 de chaque
mois à la rédaction.

UN DANGER POUR NOTRE INDUSTRIE

Le mot n'est pas trop fort. Ce serait en effet un véritable danger pour notre industrie, si le projet gouvernemental consistant à appliquer la taxe sur le chiffre d'affaires à l'exportation était ratifié par les Chambres.

Cette taxe qui frapperait d'un droit de 1,30 % les marchandises à leur sortie de France créerait pour nous une situation des plus difficiles.

Les marchandises taillées en France étant seules à supporter semblable taxe, nos négociants seraient placés dans une situation extrêmement défavorable sur les marchés extérieurs, vis-à-vis de leurs concurrents étrangers.

Il en est de même pour le travail à façon pour qui cette taxe serait une nouvelle charge très lourde, d'autant plus difficile à supporter qu'elle n'aurait pas son équivalent dans les pays étrangers.

Avant qu'il soit trop tard, avant que ce projet soit adopté, nous devons agir et, s'il se peut, écarter de nous ce péril.

Qu'on ne dise pas qu'en élevant cette protestation, nous défendons les intérêts des patrons, que c'est là leur affaire et que ça ne nous regarde pas !

Cela nous regarde, parce qu'en l'occurrence, intérêts patronaux et intérêts ouvriers sont liés ; parce qu'au-dessus des intérêts particuliers des uns ou des autres, il y a l'avenir même de notre industrie et que cet avenir est en jeu !

Supposons un instant que cette taxe soit adoptée et que, la résistance des organisations ouvrières aidant, les patrons soient en mesure de prélever le montant de ce droit sur leurs bénéfices.

Oui, mais à la moindre crise, à la moindre hausse du franc, qu'arrivera-t-il si la preuve est faite que nos prix de revient sont supérieurs à ceux des pays étrangers ?

Les patrons chercheront fatalement à retrouver l'équilibre perdu dans une baisse des tarifs, et, comme actuellement nos salaires ne sont même pas en rapport avec le coût de la vie ; comme nous avons autour de nous des industries pros-

pères, d'accès facile et procurant d'ores et déjà, des salaires équivalents et souvent supérieurs aux nôtres, ce sera un nouvel exode de nos ouvriers vers d'autres professions et la disparition à brève échéance de notre industrie. Ce sombre tableau n'est point forcé : Rappelez-vous que déjà l'industrie française a perdu les deux tiers de son effectif et que l'autre tiers est grignoté un peu chaque jour, la mort faisant son œuvre et les disparus n'étant pas remplacés.

Voilà pourquoi, pendant qu'il en est temps encore, nos organisations corporatives, patronales, ouvrières et coopératives, toutes les organisations, ont le devoir d'éclairer le gouvernement, soit directement, soit par l'intermédiaire de nos délégués au Parlement, sur notre véritable situation.

Il faut lui dire que ce faisant, il commet une erreur et que les mesures envisagées, loin d'apporter une augmentation de ressources au Trésor, causeraient au contraire la disparition du produit des impôts supportés par notre corporation.

Ce serait aussi porter une atteinte grave au marché de Paris au moment où ce marché paraît retrouver une partie de son activité d'autrefois, et l'on peut se demander si, ayant abouti par des mesures malencontreuses à supprimer les exportations de diamants, perles et pierres précieuses qui s'expriment par des chiffres très importants — cela au bénéfice exclusif des marchés extérieurs — le gouvernement aurait bien travaillé au relèvement du franc ?

Toutes ces considérations sont de nature à faire réfléchir, et nous espérons que tous les groupements corporatifs agiront sans retard, avec les moyens qui leur paraîtront les meilleurs, pour écarter de nous une mesure qui peut nous être funeste.

E. PONARD.

Le *Grand Négoce* a déjà signalé le danger de cette mesure et nous lisons dans le numéro du 5 novembre sous la signature de M. Joseph Hillesum, les lignes suivantes :

La nouvelle taxe proposée, qui consisterait à frapper de 1,30 % les marchandises à la sortie, en plus des 1,30 % déjà payés à l'en-

trée, menace de porter un coup sérieux au commerce de diamants, perles et pierres précieuses. Avec ce total de 2,60 %, les centres comme Amsterdam et Anvers pourront vendre meilleur marché. Il arrivera donc que Paris, où naguère passait le quart de la production mondiale des affaires, sera presque éliminé du marché international.

POURQUOI LA VIE EST CHÈRE

LE PAIN.....

On nous annonce que le pain que nous avons vu passer à 1 fr. 35, et 1 fr. 40 sera bientôt à 1 fr. 50 — peut-être plus.

Pourquoi ?

Cependant en France, la récolte a été meilleure que les années précédentes et les besoins d'importation se trouvent réduits.

Et les cultivateurs qui se défendent d'être les bénéficiaires de cette hausse signalent que le blé qu'ils ont vendu en août 70, 75 ou 80 francs l'hectolitre, est revendu par les acapareurs 92 ou 93 francs.

D'autre part, il est parfaitement avéré que les blés exotiques avant d'arriver en France subissent des transactions multiples où tous les importateurs de blé, intermédiaires parfaitement inutiles, trouvent leur compte.

Et pendant que la mère de famille se demande comment nourrir sa nichée, une note des journaux nous apprend que « Les Grands Moulins de Paris », Société au capital de 40.000.000 de francs ont réalisé, pour l'exercice clos le 31 juillet dernier, un bénéfice de 7.500.000 francs, « ce qui leur a permis, tout en dotant largement les réserves, de distribuer un dividende de 10 % aux actions. »

Comprenez-vous pourquoi le pain est cher ?

LES POMMES DE TERRE.....

L'exportation des pommes de terre ayant été autorisée pendant un certain laps de temps (depuis, cette mesure a été rapportée) et cette autorisation ayant été annoncée dans les journaux, on a pu constater qu'en divers endroits, et notamment dans l'Oise, il s'en était suivi immédiatement une augmentation qui a atteint jusqu'à 50 %.

Un petit bénéfice supplémentaire, quoi !

LES CHOUX....

Une histoire qui vaut d'être contée et qui a été relatée par M. Barthe, député de l'Hérault, à la tribune de la Chambre :

Le public — a dit M. Barthe — a tendance à confondre le prix commercial et le prix agricole.

Or, lorsqu'on examine le problème au fond, on se rend compte qu'en certain cas, il y a une telle différence entre le prix commercial et le prix agricole qu'elle constitue un scandale.

J'ai déjà fourni un chiffre édifiant. J'ai signalé un wagon de choux qui avait été vendu 1.200 fr. aux Halles, à Paris ; après avoir calculé la part de chacun, on s'est aperçu que les Compagnies de chemins de fer avaient encaissé plus de 700 francs pour le transport, que le dépositaire aux Halles avait touché près de 200 francs et que le producteur n'avait reçu que 148 francs sur 1.200 francs, c'est-à-dire 1 franc pour une denrée que le consommateur avait payée 10 francs.

700 francs de transport pour 148 francs de marchandises ! Comment voulez-vous que les Compagnies ne soient pas en déficit, et comment ne pas plaindre ce pauvre intermédiaire des Halles qui se contente d'un modeste 130 %.

ET LE SUCRE.....

La production mondiale étant très bonne, et la production française exceptionnelle, on enregistre une certaine baisse sur ce produit, mais cette baisse n'est pas du tout celle qu'on était en droit d'attendre après cette année d'abondance.

C'est un fait qui n'est pas pour surprendre lorsqu'on connaît l'avidité de nos grands sucriers.

Pourvu qu'ils se contentent de leurs bénéfices de l'an dernier ! Oh ! Soyez sans crainte ces bénéfices sont raisonnables ; on cite le cas d'une Société au capital de 10 millions ayant réparti 35 % à ses actionnaires.

Une paille !

E. P.

Le Mouvement des Prix en Octobre

D'après les chiffres fournis par les services de la statistique générale de la France, les indices *des prix de gros* établis pour le mois d'octobre dernier, accusent dans l'ensemble, par rapport à septembre, une hausse de 11 points. On est ainsi revenu aux prix de janvier dernier.

L'indice général, calculé sur la base 100 en 1914 et portant sur 45 articles, dont 20 denrées alimentaires et 25 matières industrielles, s'établit à la fin d'octobre 1924 à 507, contre 496 à la fin de septembre, 487 en août, 491 en juillet, 474 en juin et 505 en janvier.

Le tableau suivant donne le détail des indices établis pour le mois d'octobre 1924, comparés à ceux des deux mois précédents (les indices d'août et septembre étant définitifs et ceux d'octobre provisoires) :

NATURE et NOMBRE des articles	INDICES		
	Fin Oct. provis.	Fin Sept.	Fin Août
Indice général..... (45)	507	496	487
Denrées alimentaires :			
Ensemble..... (20)	445	440	431
Aliments végétaux.. (8)	451	425	408
Aliments animaux.. (8)	434	441	427
Sucre, café, cacao.. (4)	456	469	492
Matières industrielles :			
Ensemble..... (25)	562	545	536
Minéraux et métaux. (7)	484	458	474
Textiles..... (6)	701	704	672
Divers..... (12)	526	502	491

D'autre part, l'indice des prix de détail, sur la base de 100 en juillet 1914, est à Paris de 383 fin octobre, contre 374 en septembre.

CONSOMMATEURS !

**Pour combattre la vie chère ;
Pour supprimer les intermédiaires
adhérez à la Coopérative de Consommation !**

**Et pour le faire, profitez de la
grande semaine d'adhésions qui aura
lieu du 30 Novembre au 7 Décembre.**

POUR FAIRE BAISSER LES PRIX !

Dédié aux Municipalités

Les journaux nous apprennent que M. Gabe, maire d'Oloron, désireux de combattre la vie chère, fit procéder à l'achat et à l'abattage de plusieurs veaux qu'il fit revendre à la population à des prix inférieurs de trois francs à ceux des bouchers.

A la suite de cette expérience, ceux-ci ont immédiatement fait connaître au Maire qu'ils allaient diminuer leurs prix.

AUTOUR DU CONGRÈS

UNE EXPLICATION

Le camarade Paquet, Secrétaire du Syndicat de Felletin, m'accuse dans une lettre, d'avoir « escamoté » (en ne l'insérant pas dans le compte-rendu du Congrès) un ordre du jour voté par son syndicat.

Je ne m'attarderai pas sur l'accusation de Paquet ; je ne relèverai même pas l'injure qu'il me fait en m'imputant des procédés que je laisse à d'autres ; et pour l'édification des camarades, je relaterai le plus brièvement possible les faits tels qu'ils se sont passés.

Au cours de la discussion qui se déroulait au Congrès sur la situation nationale et internationale, Paquet — qui n'était séparé de moi que par Defougères — me montra un ordre du jour voté par le syndicat de Felletin. J'en pris connaissance en même temps que Defougères, et nous fîmes remarquer à Paquet qu'un des passages de cet ordre du jour n'était pas exact : celui où il est dit que le Patronat Diamantaire est bénéficiaire du désarroi causé par les changes.

En effet, s'il est des patrons qui sont favorisés par la situation, il en est d'autres qui en sont les victimes, et nous estimons que la concurrence actuelle est préjudiciable à tout le monde : ouvriers et patrons.

Je dois dire que cette rapide conversation à trois, a complètement échappé aux autres délégués. Paquet me laissa son ordre du jour que je rangeai avec mes autres papiers. J'eus l'impression qu'il renonçait à présenter son ordre du jour, le point de vue exprimé par celui-ci étant d'ailleurs partagé par l'ensemble des délégués, ainsi qu'en témoigne le vœu adressé à l'Alliance Universelle, demandant la réunion dans le plus bref délai, d'un Congrès de cette organisation où serait discutée entre autres questions, celle de l'unification des tarifs.

A aucun moment, Paquet ne demanda qu'il soit donné connaissance de cet ordre du

jour au Congrès, ce qu'il eut fort bien pu faire lui-même, ou ce dont il aurait pu charger le Président.

En rédigeant le compte-rendu du Congrès, je n'ai pas cru devoir y insérer un ordre du jour dont le Congrès n'avait pas eu connaissance : les délégués auraient été en droit de trouver le procédé étrange ; j'ajouterai même que pas une minute, je n'ai eu la pensée de le faire.

Voici, camarades, les faits tels qu'ils se sont passés.

Et puisque j'en suis sur cette question, je me permettrai de faire un bref commentaire :

L'ordre du jour de Felletin ne contenait certes rien qui put être gênant à publier, et je cherche en vain ce qui aurait pu m'inciter à le passer sous silence.

C'est si vrai que ce qu'il réclame de l'Alliance Universelle Diamantaire a déjà fait l'objet d'une conférence internationale, qui est tombée pleinement d'accord sur le principe.

Seule, la difficulté d'application a retardé la solution de cette question. Une enquête a été faite dans tous les pays pour déterminer les conditions de travail en vigueur et le rapport qui sera fait par les enquêteurs permettra peut-être de trouver une base pour un tarif international tel que le réclame Felletin.

L'ordre du jour de Felletin qui ne contient aucune suggestion nouvelle était donc à mon avis sans objet, puisque tout le monde est d'accord sur le principe.

E. PONARD.

Ci-dessous l'ordre du jour du Syndicat de Felletin, ainsi que le texte de la résolution adoptée par la conférence d'Anvers et publié dans le Bulletin de mai dernier :

Le Syndicat Unitaire des Ouvriers Diamantaires de Felletin, constatant l'instabilité des salaires des ouvriers Diamantaires en France.

Instabilité déterminée par la différence des changes qui font que l'ouvrier diamantaire selon le pays où il travaille est payé non en raison du travail exécuté, mais suivant le salaire déterminé par la valeur de l'étalon monétaire de ce pays,

Constata que le même travail, suivant qu'il est payé en franc français, en franc belge, en rentenmark, ou en florins hollandais varie du simple au double, que la différence ainsi constatée l'est au bénéfice des négociants, que la concurrence ainsi créée entre les ouvriers diamantaires des pays à change élevé et les ouvriers diamantaires des pays à change bas fait le jeu et le bénéfice du Patronat Diamantaire.

Demande instamment à l'Alliance Universelle Diamantaire de déterminer un taux de salaire uniforme pour les ouvriers de tous les pays, en prenant comme base le salaire actuel des pays les plus favorisés.

* * *

La conférence des délégués des organisations affiliées à l'A. U. D., tenue à Anvers les 7, 8, et 9 Mai 1924,

Considérant :

Qu'il est nécessaire d'avoir une uniformité aussi grande que possible dans les tarifs et salaires de l'industrie diamantaire et que ces tarifs et salaires ne devront pas subir les aléas des fluctuations dans les valeurs monétaires des pays différents.

Décide :

En principe de fixer les bases pour lesdits tarifs et salaires tout en tenant compte des circonstances et nécessités locales et en plus de former une Commission nommée par le Bureau de l'A. U. D. dont la tâche consistera en l'étude de la réalisation pratique de ce principe et d'en faire un rapport dans le plus bref délai possible, afin de permettre au Comité de concert avec les employeurs d'appliquer ces salaires et tarifications.

Un mot pour tous les camarades !

La circulaire suivante a été adressée à tous les syndicats avec prière de la faire circuler dans les ateliers :

Chers camarades,

La lecture du dernier numéro de l'*Ouvrier Diamantaire*, vous a appris que le *Rayon de Soleil* est entré en activité et que des secours seront octroyés dès à présent aux ayants-droit.

Nous invitons donc tous les camarades qui sont ou qui se croient en situation de bénéficiaire de ces secours de bien vouloir en faire la déclaration au Secrétaire de leur Syndicat qui leur donnera toutes indications utiles à cet effet.

Nous rappelons que les diverses modalités : taux et durée des secours, conditions à remplir pour y avoir droit, ont paru en détail dans l'*Ouvrier Diamantaire* d'octobre. S'y reporter.

* *

POUDRE NOIRE. — Les camarades auront appris avec étonnement et joie les résultats donnés par l'épuration de la poudre noire. 24.000 francs venant s'ajouter aux 7.500 francs de la première épuration, voilà, certes, de quoi nous encourager et nous fortifier dans notre volonté de récolter la précieuse poudre.

Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire d'ajouter de longs commentaires à l'éloquence de ces chiffres ; ils se suffisent à eux-mêmes.

De toutes les ressources du *Rayon de Soleil*, la poudre noire est de beaucoup la plus importante. Si chacun accomplit son devoir — si facile en la circonstance — nous pourrions faire de notre *Rayon de Soleil*, une œuvre forte, vivante et belle.

S'il manque des cercles dans votre atelier demandez-en au secrétaire de votre Syndicat.

Nous possédons déjà une certaine quantité de poudre noire et nous pensons être bientôt en mesure d'en faire un troisième envoi. Hâtez ce moment en nous adressant sans retard celle que vous avez pu recueillir dans votre atelier.

Prochainement, des papillons invitant à recueillir la poudre noire seront mis à la disposition des camarades. Nous comptons sur chacun de vous pour les répandre dans les ateliers et les coller en bonne place.

* *

ASSURANCES ACCIDENTS. — Nous appelons l'attention de tous les camarades qui, ne travaillant pas dans l'usine de leur patron, louent une place indépendante, sur le fait qu'ils ne sont pas assurés contre les accidents du travail. En les invitant à réfléchir à cette situation, nous leur rappelons qu'il existe à l'organisation une Assurance Syndicale collective qui peut les assurer contre tous les accidents à des taux qu'ils ne trouveront vers aucune Compagnie, avec des garanties beaucoup plus grandes et un minimum de formalités.

Salut fraternel.

Le Secrétaire, E. PONARD.

Tous les fonds doivent être adressés par chèque postal à :

E. PONARD, St-Claude, 8147 DIJON.

UNION NATIONALE des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français

Réunion du Comité le 19 Novembre 1924

Extrait du Procès-verbal

Rayon de Soleil. — Ponard explique qu'au Congrès de Paris on a oublié de régler un point : La question des frais de voyage d'un malade se rendant dans un établissement pour y être hospitalisé.

Le Congrès, prévoyant bien que certains points pouvaient être oubliés ou pouvaient nécessiter des précisions, a laissé toute latitude au Comité pour les trancher au mieux. Cette question des frais de voyage est donc de son ressort.

Il serait logique de faire supporter ces frais au *Rayon de Soleil* s'il en a la possibilité, car ce peut être une lourde charge pour la famille d'un malade.

Après avoir examiné les possibilités budgétaires et pris connaissance du nombre de malades inscrits, le Conseil décide que le *Rayon de Soleil* prendra à sa charge le voyage en deuxième classe du malade de son domicile à l'établissement et vice-versa.

Toutefois, lorsque ces frais seraient déjà supportés par une autre organisation ou une collectivité quelconque, le *Rayon de Soleil* n'interviendra pas.

Droits d'exportation. — Après avoir été mis au courant du danger que représente pour notre industrie le projet consistant à appliquer sur les pierres précieuses la taxe à l'exportation, le Comité charge le Secrétaire de signaler à qui-de-droit la situation qui nous serait faite et de demander l'abandon de ce projet (1).

(1) Le nécessaire a été fait et plusieurs parlementaires nous ont répondu qu'ils interviendraient dans le sens que nous leur signalons.

Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

La tension des changes que nous signalions dans notre dernier aperçu, s'est maintenue et même accentuée par la suite. La livre, a certains jours, dépassé 88 et le florin 7.65.

Les valeurs diamantifères ont fait assez bonne contenance.

De Beers qui le 3 novembre est à 1.028 est au plus haut le 25 à 1.062. En fin de mois de nombreux titres vendus par Paris sont rachetés par Londres.

Jagersfontein est passé de 245 au début du mois à 260 le 26 novembre.

* *

Sur tous les marchés on constate une certaine accalmie, attribuée en partie à la quantité de diamants russes absorbés par le marché. Partout on espère qu'il n'y a qu'un malaise passager et que nous ne tarderons pas à voir la situation s'améliorer.

Le marché du brut est toujours très actif et les prix toujours très fermes.

E. P.

Des Vacances pour les Travailleurs

EN FINLANDE

En vertu de la loi sur les contrats collectifs, tout ouvrier qui a travaillé sans interruption un an chez le même patron a droit à un congé payé de 7 jours de travail. Les ouvriers ayant à leur actif 6 mois de travail ont droit à un congé de 4 jours. Tout arrangement limitant le congé est sans valeur aucune.

EN AUTRICHE

La loi sur les congés des ouvriers donne à certaines classes droit à un congé d'une semaine pour un travail ininterrompu d'une année, et de deux semaines après cinq ans de travail.

EN FRANCE

Dans son numéro du 1^{er} novembre, le Bulletin de la Fédération des Travailleurs du Livre nous apprend que trois nouvelles maisons : *La Dépêche*, de Brest ; *Le Finistère*, à Quimper, et la Maison Beaufils, de Vire, accordent à leur personnel des congés payés variant de six à huit jours.

* *

Décidément, cette revendication tend à se généraliser, et les diamantaires ne seront pas les premiers à entrer dans cette voie.

(A suivre).

OUVRIERS QUI LOUEZ UNE PLACE...

... indépendante dans un atelier, vous êtes particulièrement intéressés par notre « Assurance Syndicale collective ».

Ni le loueur de place, ni le patron pour lequel vous travaillez ne sont responsables des accidents qui peuvent survenir pendant votre travail et, du fait de votre situation particulière, vous n'êtes pas assurés contre lesdits accidents.

Peu nombreux dans notre métier, ils n'y sont pourtant pas totalement inconnus et nous avons tous été témoins d'accidents divers : brûlures par la soudure en fusion, coupures avec la meule, happage par courroie ou transmission, cheveux ou vêtements flottants s'enroulant autour de la meule, meule qui éclate, etc...

Il serait donc sage de vous prémunir contre les accidents du travail et contre les accidents qui peuvent survenir au cours de votre vie privée.

Nul part vous ne trouverez des conditions aussi avantageuses que celles que vous offre notre « Assurance Syndicale collective » et que nous avons exposées dans un précédent numéro.

Rappelons que, pour les ouvriers s'assurant contre tous les accidents (y compris les accidents du travail), la prime à payer est de 17 francs par trimestre.

Cette prime est de 14 francs pour les ouvriers qui s'assurent contre tous les accidents, sauf les accidents du travail.

Pour s'assurer, s'adresser à la Permanence, 12, rue de la Poyat, Saint-Claude.

Dans les Centres

FRANCE

Saint-Claude. — Peu de chose à signaler dans la vie corporative de notre centre au cours du mois. Partout on a travaillé normalement, et bien que plusieurs maisons se plaignent du calme des affaires en ces dernières semaines, aucune n'a ralenti sa production.

— La Coopérative *Adamas* et M. Lançon Paul, ont communiqué à la Bourse du Travail, où fonctionne un bureau de placement, qu'ils demandent des ouvriers.

Avis aux camarades à la recherche de travail.

— Dans sa dernière réunion le Conseil Syndical a décidé de souscrire 500 francs d'obligations à l'Emprunt de l'*Union Ouvrière*, dont l'appel est publié d'autre part, (sous réserve de ratification par l'Assemblée Générale).

— Dans la même réunion, il a été décidé d'entreprendre dans les ateliers inoccupés de St-Claude et des environs, une sérieuse récupération de la poudre noire, étant entendu que les quelques frais qui pourraient être occasionnés, seront supportés par le *Rayon de Soleil*. On commencera par l'atelier du Martinet.

— Le Syndicat des Employés de St-Claude, nous communique l'appel suivant :

**Aux Pipiers, Aux Diamantaires,
A tous les Ouvriers d'Industrie !**

Tous, vous pouvez goûter le dimanche, sans restriction, les joies du repos hebdomadaire.

Vos camarades employés de commerce sont menacés, eux, de voir cette satisfaction leur être enlevée. Timidement encore, certains magasins ouvrent le dimanche. Bientôt, si nul de nous ne réagit, tous en feront autant.

Déjà les vendeurs et vendeuses groupés à l'organisation syndicale ont protesté et veulent assurer le respect du repos hebdomadaire !

Pipiers, diamantaires, ouvriers d'industrie, vous pouvez, vous devez les y aider.

N'achetez rien dans les magasins le dimanche, priez votre femme d'agir ainsi et invitez vos amis à suivre cet exemple.

C'est d'autant plus facile que la semaine anglaise permet à tous d'effectuer les achats le samedi après-midi.

Et si ce premier avertissement ne suffit pas, sachez vous souvenir des patrons qui persistent à saboter le repos du dimanche et tenez en compte pour vos achats. L. L.

Bourg. — L'effectif de cette section diminue un peu plus chaque mois : des camarades sont partis pour St-Claude où, d'ailleurs, ils ne travaillent pas le diamant ; d'autres ont abandonné le métier pour des causes diverses, de sorte, qu'actuellement, quelques ouvriers seulement restent au travail. Ils appartiennent tous à l'organisation.

— Dans les autres sections : Chassal, Molinges, Saint-Germain-de-Joux, Nantua, Revigny-Conliège, Clairvaux-Vertamboz, la situation est normale. Tout le monde est au travail et il n'y a rien à signaler au point de vue syndical.

Thoiry. — Situation en amélioration notable. Le travail est plus abondant et d'une quantité un peu meilleure que les mois précédents.

Divonne. — Là aussi, nous constatons, d'après le dernier bordereau de cotisations à l'Union Nationale, que les ouvriers se font de

plus en plus rares dans ce centre, et l'on peut craindre — dans un délai pas très éloigné, et si aucun événement n'intervient pour modifier la situation — la disparition de l'industrie diamantaire de cette localité.

Gex. — Conformément à la décision prise par le Congrès, concernant le Syndicat de ce centre, une action fut engagée pour obtenir dans toutes les maisons de la place le respect intégral du tarif syndical.

Jusqu'à présent, seuls des résultats partiels ont été obtenus. Mais l'action continue, des pourparlers sont en cours, et la plupart des ouvriers sont fermement décidés à obtenir satisfaction.

Nous espérons que les différentes maisons de la place seront assez raisonnables pour comprendre la légitimité de la revendication présentée et nous avons la conviction que le prochain bulletin pourra apprendre à nos camarades des autres centres, qu'à Gex la situation est redevenue normale et que les règles communes y sont appliquées.

En attendant, que les camarades de Gex soient fermes et persévérants dans leur action : une fois de plus nous les assurons que l'entière solidarité des diamantaires de France leur est acquise.

Taninges. — La situation est assez bonne dans notre petit centre.

Dans sa dernière assemblée, le Syndicat, après une étude sérieuse de la question, s'est prononcé contre le travail à quatre pinces.

Cependant, nous restons soumis à la discipline et, le cas échéant, nous saurions appliquer les décisions qui pourraient être prises par la majorité.

Nemours. — La situation est actuellement assez bonne. Tout le monde travaille.

La maison Driat paye, pour le brut plein, 60 % au-dessus du tarif de base, soit un 5 % au-dessus du tarif syndical.

A signaler l'entrée d'un apprenti dans cette maison, en accord avec l'organisation syndicale.

Felletin. — La situation est normale dans ce centre. Tous les ouvriers sont occupés et il n'y a rien à signaler de spécial au point de vue syndical.

Lyon. Il n'y a rien de particulier à relater, soit au point de vue du métier, soit au point de vue syndical, sur cette place.

— En ce qui concerne la question du *Rayon de Soleil* pour les camarades de ce centre, le camarade Defougères nous avise que les services des dispensaires de la ville de Lyon leur sont ouverts gratuitement. Gratuite aussi sera l'analyse bactériologique.

Nous remercions le camarade Defougères et nous enregistrons avec satisfaction l'heureux résultat de ses démarches.

Paris. — Tout le monde est au travail, il n'y a pas de chômage sur la place.

— Vu l'augmentation croissante des prix de la vie, le Syndicat de Paris a demandé aux patrons une augmentation générale des salaires de 15 %, les patrons ont répondu devoir ajourner la discussion de cette revendication à une date ultérieure, vu le mauvais état actuel des affaires. Une assemblée syndicale réunie le 22 novembre a décidé de poursuivre la revendication et a chargé une délégation de s'entremettre avec les patrons afin de continuer la discussion dans une nouvelle entrevue. Une large discussion est également ouverte actuellement au sujet de l'apprentissage.

— La maison Asscher a décidé de verser à ses ouvriers, en cas de maladie, le double de ce que la Chambre Syndicale leur accorde, et ce, dans les mêmes conditions. Souhaitons que cet exemple soit suivi.

BELGIQUE

La situation est un peu calme, mais il n'y a pas de chômeurs.

Les ouvriers ont formulé une demande d'augmentation de 30 francs par semaine sur l'indemnité de vie chère. Cette revendication est justifiée par l'augmentation du coût de la vie et le cours du change.

A deux reprises cette demande fut rejetée par les patrons.

Actuellement les pourparlers sont interrompus. Les patrons, sous le prétexte que les ouvriers ne veulent pas reconnaître le Syndicat Chrétien (organisation de 500 membres dirigée selon les directives données par l'« Ordre des Pères Jésuites Blancs »), n'ont pas voulu renouveler le contrat de travail arrivé à expiration le 8 novembre.

Les choses en sont là et les ouvriers attendent tranquillement les événements.

Un incident d'un autre ordre s'est produit à propos du chômage du 11 novembre, jour anniversaire de l'armistice. L'organisation patronale exigeant la fermeture des usines ce jour-là, et le syndicat ouvrier ne voulant pas obliger ses membres à ce chômage forcé, plusieurs milliers d'ouvriers exigèrent le paiement de cette journée.

HOLLANDE

Si les affaires sont un peu calmes, la situation demeure pourtant assez bonne et le nombre des chômeurs est peu élevé.

Le Syndicat a proposé aux patrons le paiement d'un certain nombre de jours fériés.

ALLEMAGNE

Le secrétaire de l'Alliance Universelle communique qu'à Hanau, les patrons, à quelques exceptions près, ont rompu le contrat collectif.

D'après une information particulière, nous apprenons que, de leur côté, les organisations ouvrières ont revendiqué une augmentation de 30 % pour Hanau et Erbach et 25 % pour Idar-Oberstein.

On n'aurait jamais fabriqué de diamant

Sir Charles Parsons parlant à une réunion de la Société Royale Microscopique, au Hanover Square, dit qu'il essaye, depuis vingt ans, de faire des diamants et qu'il a dépensé 20.000 livres pour ses expériences. Il en a conclu que jamais personne n'avait fait un diamant et que, par conséquent, les prétentions du grand chimiste français Moissan et de leur propre chimiste Sir William Crookes n'étaient pas fondées.

M. Moissan avait prétendu être arrivé à son but en faisant cristalliser du carbone dissous à une haute température et sous une très forte pression de fer fondu.

Sir William Crookes avait prétendu obtenir le même résultat par un procédé similaire à celui de Moissan avec les résidus laissés par une explosion de cordite contenant un excès de carbone.

(Extrait de *The Watchmaker, Jeweler, Silversmith and Optician*).

BRUITS & NOUVELLES

De Beers. — Le rapport pour l'exercice terminé le 30 juin, a paru le 20 novembre. D'après les renseignements qu'il contient, le produit de la vente de diamants s'est élevé, en 1923-24, à 3.452.541 liv., contre 2.818.438 liv. en 1922-23, et les recettes diverses à 326.317 liv., contre 355.796 liv. Le produit brut total atteint ainsi 3.778.858 liv., contre 3.174.234 liv. Déduction faite des charges, des impôts et des dépenses et d'une somme de 54.000 liv., affectée aux amortissements, soit au total 2.528.503 liv., contre 1.486.028 liv. précédemment, le bénéfice net ressort à 1.250.355 liv., contre 1.688.206 liv. En ajoutant à cette somme le report antérieur de 422.585 liv., le solde disponible s'élève à 1.672.940 liv., sur lequel les sommes nécessaires au paiement des dividendes des actions de préférence et du dividende de 10 sh. distribué aux actions ordinaires, absorbent respectivement 740.000 liv. et 525.722 livres. Il est reporté à nouveau 407.218 livres.

Les stocks de terre bleue sur le carreau au 30 juin s'élevaient à 3.658.461 loads.

Pendant l'année, les opérations minières ont repris à la mine Weselton. L'usine de broyage et la laverie de Weselton, qui a été terminée au cours de l'année, travaillent de façon satisfaisante.

En ce qui concerne l'organisation du marché du diamant, il est indiqué qu'en février dernier, une conférence des représentants des quatre principaux producteurs s'est tenue à Johannesburg et a convenu des conditions pour la vente de la production au Syndicat des Diamants de Londres jusqu'au 30 juin dernier. Ces contrats ont depuis été renouvelés avec de légères modifications jusqu'au 31 décembre 1924. Au mois d'avril dernier, une nouvelle conférence s'est tenue à Capetown, laquelle s'est ajournée *sine die*. On espère toutefois que la convention sera renouvelée à partir de la date ci-dessus avec certaines variantes.

Relativement à l'émission des actions defered du mois de juillet dernier, le rapport indique que sur 48.556 titres offerts aux actionnaires, 38.695 ont été souscrits par ceux-ci, ce qui laisse un solde de 9.861 actions à la souche.

Commentaires de la presse. — Le *Financial Times* écrit : L'été dernier, la *De Beers* a repris les dividendes sur ses actions defered après un intervalle de plus de trois ans avec une modeste répartition de 10 sh. par action. Le Stock Exchange s'attend à une nouvelle déclaration d'importance au moins égale le mois prochain. La répartition de ce dividende est peut-être subordonnée au renouvellement du Syndicat des Diamants qui expire le 31 décembre prochain, mais il est rassurant d'entendre que le Conseil espère que ledit accord pourra être renouvelé. Ce serait trop demander que de s'attendre à ce que les résultats records de l'année 1920, pendant laquelle la Compagnie a vendu pour plus de six millions de livres sterling de diamants et a distribué trois dividendes de 30 sh., soient atteints. Quoi qu'il en soit, le commerce du diamant est très sagement contrôlé et comme la demande pour les pierres reste considérable, la *De Beers* et les autres producteurs principaux de diamants semblent maintenant assurés d'une période de prospérité prolongée. Les actions defered devraient être cotées sur leurs mérites à des cours supérieurs.

Financial News : Les revenus provenant de la vente de diamants sont plus élevés de 634.105 liv. st. qu'en 1922. Cet état de choses est satisfaisant, mais il faut tenir compte que les frais d'exploitation ont passé de 962.953 liv. st. à 1.817.135 liv. st. En d'autres termes, alors que le compte diamants a augmenté de 22 %, les frais d'exploitation ont augmenté de 88 %. Il est naturel que lorsque la production doit être accrue après un ralentissement, les frais d'exploitation doivent être de proportion anormale.

Le Times : Paris a vendu ces jours derniers en couvertures d'opérations de change, de 30 à 40.000 actions.

Du même journal, au sujet de l'augmentation des frais d'exploitation :

L'année 1923-24 ne fournit aucune base de comparaison avec l'exercice précédent, car en 1922-23, les opérations minières ont été pour ainsi dire suspendues et les diamants vendus avaient été prélevés sur les stocks. En 1923-24, au contraire, non seulement les opérations minières ont été reprises à la mine Weselton, mais la Compagnie a eu à faire face à une dépense considérable et non renouvelable pour l'installation de l'usine de broyage. Pour être exacte, la comparaison devrait s'établir entre les frais d'exploitation de l'année en cours et ceux de 1923-24.

Le même journal ajoute que les ventes de diamants effectuées depuis la clôture de l'année financière ont été satisfaisantes ; le chiffre d'affaires des dernières semaines a été égal à celui d'avant-guerre.

Le Financial Times écrit : La situation du marché des diamants est actuellement tellement bonne qu'on apprend que le Syndicat des Diamants ne dispose plus pour l'instant d'aucune pierre brute et il y a de nombreux acheteurs.

Le Statist écrit : La demande de diamants pendant de nombreux mois a été supérieure à la normale. On dit toutefois que les groupes constituant le Syndicat sont en désaccord au sujet de la répartition du quantum des ventes. Le groupe Central Mining, d'une part, et de l'Anglo-American Corporation, qui représente les producteurs du Sud-Ouest Africain, du Congo Belge, de l'Angola et de l'Ouest Africain, d'autre part, seraient en conflit. Le groupe Barnato s'est, jusqu'à présent, tenu à l'écart et un jugement qui doit être rendu par les tribunaux au sujet d'un procès actuellement pendant, ne sera pas sans influence sur le règlement du désaccord. En attendant, il est probable que les valeurs de diamant maintiendront leurs cours actuels.

Les ventes de diamants en Afrique du Sud. — Pendant le premier semestre de 1924, les ventes de diamants se sont élevées, pour les mines de diamants de l'Union Sud-Africaine à 1.019.378 carats estimés 2.282.463 livres sterling, contre 1.215.416 carats valant 3.926.066 livres sterling pour le premier semestre 1923. Le prix de vente moyen, 64 sh. 5 par carat, a été le meilleur depuis 1921.

Un champ de diamants au Canada. — Dans une conférence faite devant une assemblée de personnes scientifiques, à Toronto, le Docteur George F. Kunz, un des experts les plus compétents en pierres précieuses, déclara qu'en se basant sur les pierres fournies par les trouvailles, le Canada doit posséder au moins un champ de diamants, dont la situation n'est pas découverte jusqu'à présent.

Le grand éparpillement des diamants isolés, qui ont été transportés par la marche vers le sud des glaces, tend à faire supposer que le champ peut être très grand, mais le fait que l'on n'a pas réussi à découvrir jusqu'à présent des diamants au Canada, prouve que la formation diamantifère doit être suffisamment cachée pour échapper à toute observation superficielle.

(Grand Négoce).

STATISTIQUE

des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

ANVERS		
	Syndiqués	Chômeurs
Du 22 au 28 Septembre.	11.377	100
Du 29 Sept. au 5 Oct. . .	11.407	
Du 6 au 12 Octobre . . .	11.386	100
Du 13 au 19 — . . .	11.424	85
Du 20 au 26 — . . .	11.424	90
AMSTERDAM		
	Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 13 au 19 Octobre . . .	5.519	362
Du 20 au 26 — . . .	5.572	346
Du 27 Oct. au 2 Nov. . .	5.658	294
Du 3 au 9 Novembre . .	5.678	274
Du 10 au 16 — . . .	5.644	304

LE BOORT

Le cours du boort établi à Amsterdam, à la date du 21 Novembre 1924, donne les prix suivants :

	Florins	Francs (change du 21 Nov.)
Boort le carat	10 40	78,91
Débris de cliveurs	8 32	63,12
Eclats	4 16	31,56
Poudre pure	4 16	31,56
Le 21 Novembre, 100 florins valaient 758,75.		

Pour le "Rayon de Soleil"

Sommes reçues au cours du mois

(Dans cette liste ne figurent pas les cotisations)

Excédent d'écot	1 50
Mme Singer, Morez	2 »
Mlle X ^{me} , St-Claude	10 »
Robert Caire	2 »
Pourcentage sur cotisations :	
Jeu Petetin, Bourg : 6 fr. 15 ;	
Marius Saintoyant : 1 fr. 80 ;	
Narcisse Saveret : 5 fr. 10.	13 05
Vente de matériel de la Coopérative <i>Les Moulins</i>	15 »
Produit du bal du <i>Rayon de Soleil</i> , à Paris	1.789 15
Vente des stèles de la Maison Driat, à Nemours	25 »
Total	1.857 70
Listes précédentes	48.138 60
Total à ce jour	49.996 30

Merci à tous ces généreux donateurs.

COMPTE - RENDU FINANCIER
du bal donné à Paris à l'occasion du Congrès
le 25 Octobre 1924
au bénéfice du « RAYON DE SOLEIL »

RECETTES	
Produit de la vente des cartes ..	2.612 »
— — — cotillons	87 55
Reçu de l'Association Amicale Patronale	300 »
Reçu de M. N. N.	100 »
— M. Eloi	50 »
— M. Van Amerongen ..	20 »
— MM. Querido et Poncini	10 »
— X... ..	6 »
— Van der Veken	6 »
— Van Rompacy	5 »
— Francemann	3 »
Argent trouvé par Ch. Thoclen ..	1 25
— — par un délégué au Congrès	0 50
Exédent de caisse versé au R. S.	6 45
Total	3.207 75
DÉPENSES	
Location de la salle y compris l'éclairage	625 50
Orchestre et location du piano ..	295 »
Droit des pauvres	166 20
Droits d'auteurs	53 05
Impression des cartes	36 25
Achat des cotillons	59 40
Casse-croûte et dépenses des musiciens au buffet	30 »
Pourboire donné au garçon du Club des Diamantaires	50 »
Pourboire donné à l'huissier de la Mairie du 3 ^e arrondissement	20 »
Déplacements et perte de temps de Bornet et Canet	77 30
Papier timbré et frais de correspondance	5 90
Total	1.418 60
RÉCAPITULATION	
Total des Recettes	3.207 75
Total des Dépenses	1.418 60
Bénéfice net	1.789 15

Le Trésorier, Maurice CANET.

*
*
*

La Commission du *Rayon de Soleil*, après contrôle, a reconnu exact et a approuvé le compte-rendu financier présenté ci-dessus.

Les Membres de la Commission :

Pierre LEBON,

L. AUDIFFRED, Maurice DE HANN.

POUR MIEUX RECUEILLIR LA POUDRE NOIRE

UN CONSEIL...

Plusieurs camarades, après en avoir fait l'expérience, nous prient d'indiquer qu'il est bon, afin de mieux recueillir la poudre noire, d'enduire la face intérieure du cercle de fer, d'une légère couche d'huile.

Cet enduit facilite l'agglomération de la poudre contre le cercle et permet une meilleure récupération.

Le procédé est à la portée de tout le monde et nous sommes persuadés que tous les camarades voudront se prêter à cette facile expérience.

ET UN AUTRE...

Sur toutes nos places un peu auciennes, la crasse s'est accumulée depuis des ans, et il y a là de véritables fortunes que nous devons récupérer par le râclage des places.

Le râclage à sec est assez dur et les outils s'émeussent vite sur cette crasse de diamant.

L'ami Paul Cottet nous communique un procédé que nous avons expérimenté et qui facilite beaucoup ce travail.

Prendre un peu de potasse (que vous trouverez chez le droguiste) et la faire dissoudre dans de l'eau chaude. Avec une brosse dure (chiendent), brosser la place avec cette dissolution. Ne pas trop mouiller pour éviter le gâchis. Au bout d'un moment, lorsque la place a eu le temps de s'imprégner suffisamment, râcler avec un outil quelconque (acier ou morceau de verre). Avec une peine bien moindré, vous recueillerez une quantité de poudre bien plus grande.

Autant que possible, servez-vous d'une brosse usagée, et évitez de toucher l'eau de potasse qui pourrait provoquer des brûlures.

Pourquoi la Tuberculose est une question sociale

La tuberculose est une question sociale :

1^o Par la *continuité* autant que par l'énormité de ses ravages. Tandis que les autres fléaux ne sévissent qu'à de rares intervalles et pendant un temps plus ou moins court, la tuberculose ne s'arrête jamais dans sa besogne meurtrière : pas une semaine, pas un jour, pas une heure.

2^o Par la *qualité* autant que par la quantité de ses victimes. Si elle n'épargne aucun âge, elle atteint surtout les sujets de 20 à 40 ans, c'est-à-dire qu'elle frappe l'homme en plein rendement social, à l'âge auquel il peut le mieux contribuer à la prospérité commune.

3^o Par ses rapports avec la *misère*, qui contribue si puissamment à la produire et qui en est à son tour, une conséquence. Misère et tuberculose marchent de pair, l'une aidant l'autre.

4^o Par ses rapports avec la civilisation. Partout, le développement des grandes agglomérations humaines apparaît comme une conséquence de la civilisation : or, c'est dans ces grands entassements humains que la tuberculose frappe ses coups les plus terribles. C'est là qu'elle prend naissance pour, de là, s'irradier et se répandre dans les campagnes.

5^o Par ses rapports avec l'alcoolisme, cet autre facteur de déchéance sociale, qui fait le lit de la tuberculose, et qui, avant de tuer l'homme, l'avilit, le dégrade et parfois le déshonore.

6^o Par les *pertes matérielles* énormes qu'elle inflige à la société. La vie humaine n'a pas seulement une valeur morale incal-

culable, que personne ne songe à chiffrer. Elle a aussi une valeur matérielle, pécuniaire, qui a été calculée et qui est connue.

La tuberculose et l'alcoolisme, son allié, coûtent ensemble, chaque année, à la France des sommes considérables, se chiffrant par milliards.

Ainsi, à quelque point de vue qu'on se place, la tuberculose mérite toute notre attention. Parmi les obligations qui s'imposent au siècle à l'aurore duquel nous assistons, il n'en est pas de plus pressante, de plus impérieuse, que la lutte contre la tuberculose.

Aussi, tout le monde est-il d'accord sur ce point qu'il faut lutter contre cet épouvantable fléau, le plus grand de tous ceux avec lesquels l'humanité ait jamais eu à compter.

(La Vie Saine).

**N'AVEZ-VOUS PAS VINGT-CINQ FRANCS
À PLACER ?**

Nous recevons de l'Union Ouvrière, Société Anonyme Coopérative à personnel variable, l'appel suivant que nous nous faisons un devoir et un plaisir de publier.

Nous ne doutons pas que les diamantaires, toujours prompts à répondre à la voix de la solidarité, entendront cet appel et souscriront selon leurs moyens à l'emprunt de l'Union Ouvrière destiné à émanciper les travailleurs de toute une région. Chacun connaît le développement des œuvres coopératives à St-Claude. On peut avoir confiance.

Qui n'a pas vingt-cinq francs à placer ? A peine cent sous d'avant-guerre ?

Camarades,

Vous avez à connaître dans quelles conditions fut fondée la Coopérative des Ouvriers Tourneurs.

Ces camarades de la région de St-Claude avaient des salaires dérisoires et aucune sécurité, ni dans le travail, ni dans la valeur marchande de leurs articles.

Les patrons (articles buis) refusaient toute discussion avec l'organisation syndicale qui, elle, cherchait à améliorer les conditions de travail en conciliation des intérêts de notre industrie.

En un mot, c'était donc l'exploitation complète et sans issue.

Le Syndicat *Le Travail*, devant cette intransigeance patronale, engagea alors la lutte pour l'émancipation des ouvriers tourneurs. Il apporta toute sa compétence professionnelle, tout son esprit organisateur et toute sa force morale à la constitution d'une Coopérative : l'*Union Ouvrière*, établie à Jeurre (Jura).

Ses efforts furent récompensés : fondée il y a seulement huit mois, sur les bases essentielles des vieilles coopératives san-claudiennes, la Coopérative des Tourneurs a déjà :

1^o *Libéré la moitié des ouvriers du joug patronal ;*

2^o *Supprimé les périodes de crise pendant lesquelles les patrons prétextaient une morte pour faire baisser les prix ;*

3^o *Assuré par étapes successives et sans à-coups dangereux ce que les patrons avaient toujours refusé. (Ce qui n'avait jamais été connu jusqu'à ce jour dans le pays) ;*

4^o *Donné de la stabilité au travail.*

Bientôt ses adhérents bénéficieront, par des prélèvements faits sur les bénéficiaires, de secours de maladie, d'accident et de chômage.

Plus tard, des retraites seront octroyées à ses vieux pionniers.

Le capital initial de 17.500 francs avec lequel la Coopérative a débuté a presque triplé.

Ajoutons que sur le marché, la Coopérative a la première place en ce qui concerne les articles sur lesquels elle est spécialisée et qui sont d'un fini irréprochable.

Tel est le résultat de huit mois de Coopération. L'Union Ouvrière, entourée du dévouement sans limite de tous ses membres, a marché à pas de géant et permet les plus brillantes espérances pour l'avenir.

Mais, par suite de cette extension, le chiffre d'affaires mensuel a triplé, le nombre des ouvriers demandant à entrer à la Coopérative augmente sans cesse, la clientèle se fait plus nombreuse et la saison d'hiver augmentant la durée de séchage des articles manufacturés, immobilise des capitaux.

Le capital social devient donc insuffisant pour répondre à toutes les commandes et assurer du travail aux tourneurs désirant entrer à l'Union Ouvrière.

C'est pourquoi le Conseil d'Administration reconnaît la nécessité d'un emprunt.

L'emprunt de l'Union Ouvrière s'élève à 30.000 francs. Il est fait par petites obligations de 100, 50 et 25 francs rapportant un intérêt annuel de 6 %, amortissable en 10 années par voie de tirage. Le premier tirage aura lieu 5 ans après la date d'émission, c'est-à-dire le 1^{er} Janvier 1930.

Il est réservé aux Coopératives, aux Syndicats et à leurs adhérents. Basé sur des principes de solidarité, il est ouvert aux sympathisants du mouvement ouvrier.

Camarades Coopérateurs et Syndicalistes, n'hésitez pas à faire votre devoir de solidarité en souscrivant, suivant vos moyens, les différentes obligations de l'Union Ouvrière; vous aurez la certitude de garantie de votre argent par l'apport du capital action.

Vous contribuerez à l'amélioration du sort des tourneurs de plusieurs villages.

Vous aurez enfin la grande satisfaction de participer effectivement à l'émancipation, lente mais certaine, des travailleurs par la coopérative.

Le Conseil d'Administration
de l'Union Ouvrière.

N. B. — Pour tous renseignements, achats d'obligations, s'adresser au Siège social ou au camarade DELATOUR Paul, Maison du Peuple, 12, Rue de la Poyat, St-Claude.

Pour envoi de fonds, *Chèque Postal* : Dijon 10061.

On peut également s'adresser à la Permanence du Syndicat Diamantaire qui transmettra.

Pourquoi les Ouvriers de Saint-Claude doivent se servir à la "Pharmacie Mutualiste"

Beaucoup d'œuvres sont entravées dans leur développement parce que, plus soucieuses d'action que de réclame, les avantages qu'elles procurent — indirectement parfois — ne sont pas assez connus du public.

Il me semble que c'est un peu le cas de la Pharmacie Mutualiste de St-Claude, fondée par les diverses Sociétés de Secours Mutuels de la localité.

Combien d'ouvriers ont oublié qu'un des premiers résultats de sa création fut une baisse de prix de 50 % dans les autres pharmacies !

C'est un fait qu'il convient de rappeler pour combler les lacunes des mémoires infidèles.

Aujourd'hui les prix sont sensiblement les mêmes partout et beaucoup de camarades qui ne sont pas mal intentionnés, mais qui oublient le rôle de régulateur des prix qu'a joué la « Mutualiste » se disent : « Pourquoi là plutôt qu'ailleurs ! » et donnent leur clientèle au premier venu.

Se sont-ils demandé à quoi sont réservés les bénéficiaires ? (car il y a des bénéficiaires, ne vous en déplaise, et cet appel n'est pas un appel au secours).

Je vais les éclairer sur ce point.

Jusqu'en 1922, les bénéficiaires ont été employés à rembourser aux Sociétés de Secours Mutuels les avances qu'elles avaient consenti pour la création de leur pharmacie.

Depuis deux ans, ces avances étant complètement remboursées, 50 % des bénéficiaires sont versés à un fond de secours spécial destiné à procurer de nouveaux avantages aux sociétaires ayant fait leur devoir.

On étudie en ce moment la meilleure utilisation de ces fonds, et ce n'est pas trahir un secret en disant qu'on envisage la création d'un service dentaire qui donnerait aux sociétaires la possibilité de se faire soigner les dents à prix réduit.

Ajoutons que la Pharmacie Mutualiste n'a jamais négligé de soutenir les œuvres sociales qui nous entourent et que, depuis plusieurs années, une subvention est allouée à La Pouponnière.

Pour toutes ces raisons, le devoir et l'intérêt bien compris de tous les ouvriers, leur font un devoir de donner leur clientèle à la Pharmacie Mutualiste qui, sous une forme ou une autre, les fera bénéficier des profits qu'ils lui auront aidés à réaliser : avantage qu'ils ne trouveront pas chez le pharmacien du coin...
E. P.

LE GOUFFRE

Tout dernièrement, M. Victor Bérard signalait que l'expédition de Syrie coûtait près de 3 milliards et, d'après son rapport, il donnait les sommes perçues à l'armée du Levant :

Général de brigade.....	50.000 fr.
Colonel.....	46.780
Capitaine.....	29.000
Jeune sous lieutenant....	28.500
Adjudant.....	14.630
Sergent.....	12.740

A cela il faut ajouter les dépenses d'entretien :

30.000 francs pour un officier ; 12.000 fr. pour un soldat ; 13.000 fr. pour un gendarme. Plus de 10.000 francs sont ainsi dépensés quotidiennement. Plus de 10 millions ont été dépensés pour construire des hôtels destinés aux hauts gradés. Près d'un milliard d'autos sont à la disposition des officiers, de leurs légitimes ou... ultra-légitimes.

Pendant ce temps, les Traîne-la-Gloire, les mutilés à cent pour cent touchent 2.400 fr., les veuves 800 fr., les ascendants 400 fr., et

ces taux fixés en 1919 n'ont pas été changés malgré l'augmentation croissante du coût de la vie.

Journellement, des sommes formidables sont englouties pour entretenir des parasites. Mais il n'y a pas d'argent pour améliorer l'outillage national, combattre la tuberculose, le taudis, etc...

Et il en sera ainsi tant que subsistera le régime capitaliste.

LA SITUATION IL Y A SIX MOIS

SECRETARIAT DE L'A. U. D.

Avenue Plantin-Moretus, 66-68, ANVERS

RAPPORT

du 1^{er} Avril au 30 Juin 1924

Situation du Commerce et de l'Industrie

Hollande. — Médiocre.

Belgique. — Bonne.

New-York. — Très calme.

Angleterre. — Mauvaise.

France. — Assez bonne ; mauvaise en quelques centres.

Suisse. — Assez bonne.

Allemagne. — Assez bonne ; mauvaise à Erbach.

Nombre d'organisés et de non organisés

Hollande. — Pas un seul non syndiqué.

A. N. D. B. — Adhérents fin Juin : 5.925

Betsalel " " " 111

Synd. Chr. " " " 51

Belgique. — Quelques centaines de non organisés.

A. D. B. — Adhérents fin Juin : 11.255.

Amérique. — New-York. — Organisés 400. Quelques inorganisés.

Angleterre. — Londres. — Organisés, 28 ; inorganisés, 4.

France. — St-Claude. — Organisés 555 ; non-organisés (pour toute la région du Jura) 160. — 80 dissidents.

Felletin. — Organisés 13 ; non organisés 4.

Nemours. — Organisés 36. Pas d'inorganisés.

Taninges " " " 18 ; 2 inorganisés.

Thoiry-St-Genis-Pouilly. — Organisés 47 ; non organisés 12.

Gex. — Organisés 18 ; non organisés 11.

Divonne-les-Bains. — Organisés 15 ; Pas d'inorganisés.

Lyon. — Organisés, 20. Pas d'inorganisés.

Paris. — Organisés, 230 ; quelques inorganisés.

Suisse. — Genève. — Organisés 20 ; inorganisés 20 environ.

Bienne. — Organisés 60 ; Pas d'inorganisés.

Allemagne. — Hanau. — Organisés, 565. Inorganisés, 9.

Oberstein-Idar. — Organisés 200, inorganisés 125.

Erbach-in-Odenwald. — Organisés, 130 ; inorganisés ?.

Cours du chômage pendant le Trimestre

Hollande. — A. N. D. B. — Avril (4 semaines) : 436, 478, 483, 788. — Mai (4 semaines) : 538, 541, 524, 532. — Juin (5 semaines) : 581, 557, 670, 649, 650.

Betsalel. — Avril (4 semaines) : 25, 25, 24, 37. — Mai (4 semaines) : 26, 28, 31, 28. — Juin (5 semaines) : 28, 31, 33, 29, 32.

Syndicat Chrétien. — Avril (4 semaines) : 15, 16, 17, 18. — Mai (4 semaines) : 17, 17, 17, 17. — Juin (5 semaines) : 17, 18, 17, 17, 17.

Belgique. — A. D. B. — Avril (4 semaines) : 708, 1.065, 1.040, 1.385. — Mai (4 semaines) : 1.550, 1.460, 717, 315. — Juin (5 semaines) : 423, 378, 361, 408, 361.

Amérique. — New-York. — Pendant le trimestre : 40 à 70 %.

Angleterre. — 35 %.

France. — St-Claude. — Chômage partiel chez les débruteurs ; insignifiant chez les polisseurs.

Thoiry. — Même situation qu'à St-Claude. Paris. — Une dizaine de chômeurs par semaine.

Pas de chômeurs dans les autres centres.

Suisse. — Pas de chômage.

Allemagne. — Pas de chômage.

Augmentation et diminution des salaires et tarifs et autres changements s'y rapportant

Hollande. — Pas de changement.

Belgique. — id.

New-York. — id.

Angleterre. — id.

France. — Pas de changement, sauf à Gex, où quelques ouvriers ont accepté une diminution. Des sanctions ont été prises contre ces ouvriers.

Suisse. — Pas de changement.

Allemagne. — La convention conclue le 15 janvier 1924, fut ratifiée partiellement (Oberstein-Idar). Augmentation de 15 % sur les marchandises sciées ; de 10 %, pour les marchandises fermées.

Durée du Travail

Hollande. — 45 heures par semaine.

Belgique. — 44 heures par semaine.

New-York. — 44 heures par semaine.

Angleterre. — 44 heures par semaine.

France. — 48 heures par semaine ; 47 heures à Versailles.

Suisse. — 48 heures par semaine.

Allemagne. — Hanau et Erbach : 46 heures par semaine ; Oberstein : 48 heures.

Apprentis

Angleterre. — Deux apprentis.

Allemagne. — La question des apprentis est réglée par une Commission paritaire.

Pas d'apprenti dans les autres pays.

Règlementation et produit des cotisations par tête et au total

Hollande. — A. N. D. B. — Taux des cotisations :

Jusqu'à un salaire de fl. 11,99 par semaine :

1 florin, dont 0,50 pour la Caisse de chômage ;

A partir de fl. 12 jusqu'à fl. 15,99 : 1 fl. 25,

dont 0,50 pour la Caisse de chômage ;

A partir de fl. 16 jusqu'à fl. 19,99 : 1 fl. 50,

dont 0,75 pour la Caisse de chômage ;

A partir de fl. 20 jusqu'à fl. 29,99 : 2 fl.,

dont 1 fl. pour la Caisse de chômage.

A partir de fl. 30 jusqu'à fl. 39,99 : 2 fl. 25,

dont 1 fl. pour la Caisse de chômage ;

A partir de fl. 40 jusqu'à fl. 59,99 : 2 fl. 50,

dont 1 fl. pour la Caisse de chômage ;

A partir de fl. 60 et au-dessus : 3 florins, dont 1 fl. pour la Caisse de chômage.

Total du trimestre : fl. 161.191,75.

Betsalel. — Total du trimestre : fl. 2.541,75

Syndicat Chrétien — fl. 928,90 dont 420,25 pour la Caisse de Chômage.

Belgique. — A. D. B. — Taux hebdomadaire des cotisations :

Jusqu'à un salaire de 100 fr. par semaine, 4 francs de cotisations et 1 fr. en plus pour chaque tranche de salaire de 50 francs.

Les chômeurs paient une cotisation de 2 francs par semaine.

Total des cotisations perçues durant le trimestre : 797.115 francs.

New-York. — Taux des cotisations. — 2 dollars par semaine plus 50 cents pour la Caisse de chômage. Les chômeurs et ceux gagnant moins de 18 dollars par semaine ne paient pas de cotisations.

Total du trimestre : Caisse syndicale : doll. 4.552,50 ; Caisse de chômage : doll. 1.857.

Angleterre. — Londres. — 6 d. pour une livre de salaire, avec un maximum de 3sh. pour six livres et plus.

Total du trimestre : 21.8.10.

France. — Taux des cotisations :

Saint-Claude et Lyon. — 6 francs par mois et par membre.

Paris. — Par semaine et par membre : 2 fr. 15 si le salaire n'atteint pas 125 francs ; pour toute tranche de 25 francs en plus, 0 fr. 50 de cotisation.

Autres centres. — 5 fr. 60 par mois et par membre.

Suisse. — 1 fr. par semaine. 0,40 ou 0,80 en sus pour la Caisse de maladie.

Allemagne. — Hanau. — 1 florin par membre et 1/2 florin pour l'A. U. D.

Erbach. — 70 pfening-or par semaine.

Nombre, genre et organisation des allocations

Hollande. — Allocations de chômage, de grève, de maladie, de décès et d'accouchement. Le gouvernement et la commune interviennent.

Belgique. — Allocations de chômage, de grève, de maladie, de décès et d'accouchement.

New-York. — Allocations de chômage, de grève et de décès.

Angleterre. — En cas de chômage 15 semaines à 10 shillings. Grève et décès.

France. — Paris. — Allocations de grève, de chômage, de maladie, d'accouchement. Sou du soldat.

St-Claude. — Allocations de grève, de maladie, d'accouchement. Sou du soldat.

Allemagne. — Allocations de maladie, de grève, de chômage, de décès. Viaticum, Assistance judiciaire.

Suisse. — Allocations de maladie, de chômage, de grève, de décès. Assistance judiciaire.

Situation de la législation travailliste et son influence sur l'organisation et ses membres

Allemagne. — Conseils d'entreprise.

Pas de changement dans les autres pays.

Autres objets d'intérêt International

France. — Le mécanicien s'occupant de l'invention de la machine à tailler poursuit ses recherches.

DÉTAIL

GROS

DIAMANTAIRES

Voulez-vous de la bonne poudre de diamant, éclats, boort ou outils diamantaires achetez chez

Isidore STIJSEL

Fournisseur Général pour Diamantaires
134, Rue du Vanneau, à ANVERS

Achat de déchets de Diamants
Acheteur de fil de cuivre

Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur

Toutes réparations dans un temps très court

Loupes incomparables, Balances, Pincés
— et Poids métriques contrôlés par l'Etat —

•• Réparations de Balances pour Diamantaires ••

Nombreuses Médailles et Diplômes

AIDONS-NOUS !!

Camarade n'ayant pas l'emploi de six petites griffes pour dops St-Claude, pouvant convenir pour 8/8, demande à les vendre.

Prix : 15 francs. S'adresser au b. d. j.

A VENDRE, dans de bonnes conditions, un renvoi pour machine à bruter.

S'adresser au b. d. j.

A VENDRE, une machine à bruter en très bon état. Prix 400 francs.

S'adresser au b. d. j.

A VENDRE, pour cause de double emploi : Un moteur « Guyot », 7 chevaux, magnéto « Bosch » ;

Un appareil à gaz (air et gazoline), le tout en très bon état et à des conditions très avantageuses.

S'adresser au b. d. j.

MATÉRIEL A VENDRE

au bénéfice du RAYON DE SOLEIL

A VENDRE matériel pour diamantaires, provenant de la Coopérative Les Moulins, comprenant :

20 places, à vendre ensemble ou séparément ;

Tenailles et pincés diverses ; lampes à gaz (chaufferettes) ; chevillons ; dops (coquilles) ; lampes à pétrole et matériel divers.

Le tout à des prix très avantageux.

Les sommes produites seront versées intégralement à la caisse du Rayon de Soleil.

Pour tous renseignements, s'adresser au camarade Léon VILLE, Syndicat des Ouvriers Diamantaires, Maison du Peuple, St-Claude.



LE GÉRANT,

Edmond PONARD.

Imprimerie de la Maison du Peuple. — Saint-Claude